

SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2019

19-02-017

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35

Date de convocation: 5 février 2019

L'an deux mille dix-neuf le 11 février à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Régis GRELOT, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller Municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère Municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Omar N'FATI, Conseiller municipal délégué, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

Absent excusé :

Alain HERAUD

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Thierry MARTY (pouvoir à Catherine BERNADEAU), Denis SIRDEY (pouvoir à Laurence ROUEDE), Annie POUZARGUE (pouvoir à Corinne VENAYRE), Jean-Philippe LE GAL (pouvoir à Val DUCLOS), Esther SCHREIBER (pouvoir à Sandy CHAUVEAU), Noureddine BOUACHERA (pouvoir à Agnès SEJOURNET), Gabi HOPER (pouvoir à Philippe BUISSON), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe GIGOT)

Madame Sandy Chauveau a été nommée secrétaire de séance

MARCHES PUBLICS

ADHÉSION DE LA COMMUNE DE LIBOURNE AU GROUPEMENT DE COMMANDES
RELATIF AU RENOUELEMENT DE L'ARCHITECTURE DE STOCKAGE ET DE
L'INFRASTRUCTURE DE VIRTUALISATION INITIÉ PAR LA CALI

Vu l'article 28 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 traitant de la constitution de
groupement de commandes ;

Vu la volonté de la Communauté d'agglomération du Libournais (La Cali) et de la commune
de Libourne de s'engager dans la mutualisation de leurs achats afin d'en réduire les coûts, dans
le sens d'un intérêt budgétaire partagé ;

Considérant la nécessité pour La Cali et la commune de Libourne de lancer un marché pour
procéder au renouvellement de l'architecture de stockage et de l'infrastructure de
virtualisation ;

Vu la délibération communautaire en date du 7 février 2019 portant groupement de commandes relatif au renouvellement de l'architecture de virtualisation ;

Envoyé en préfecture le 18/02/2019
Reçu en préfecture le 18/02/2019
Affiché le
ID : 033-213302433-20190215-DELIB19_02_017-DE

Considérant que la constitution d'un tel groupement implique la signature d'une convention constitutive approuvée par ses membres ;

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (34 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil municipal décide :

- d'adhérer au groupement de commandes relatif au renouvellement de l'architecture de stockage et de l'infrastructure de virtualisation,
- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes relative au renouvellement de l'architecture de stockage et de l'infrastructure de virtualisation désignant La Cali coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans cette convention,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour siéger au comité de coordination et de suivi du groupement :
 - Monsieur Jean Philippe Le Gal, titulaire,
 - Madame Laurence Rouède, suppléante.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne 18 février 2019

Le Maire,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne
Gironde